

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 février 2017
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 3 février 2017, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le document de réflexion destiné au débat public ministériel sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : conflits en Europe », qui se tiendra le 21 février 2017 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Volodymyr **Yelchenko**



**Annexe à la lettre datée du 3 février 2017 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Document de réflexion destiné au débat public ministériel
sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité
internationales : conflits en Europe », qui se tiendra
le 21 février 2017**

Introduction

La fin de la guerre froide et la dissolution de l'Union soviétique en 1991 ont marqué le début d'une nouvelle ère pour la sécurité en Europe. Alors que l'affrontement militaire et idéologique qui avait divisé le continent durant près de cinquante ans s'achevait, les attentes étaient grandes de voir l'Europe devenir un continent stable sur le plan stratégique.

Cependant, de nouvelles difficultés et de nouvelles menaces ont émergé dans les années 1990, tantôt du fait de processus géopolitiques plus vastes, tantôt en raison de différends religieux, ethniques ou territoriaux. Les conflits en ex-Yougoslavie et dans le Caucase, ainsi que celui qui a éclaté à la fin du XX^e siècle en Transnistrie, ont mis à mal l'infrastructure de sécurité européenne et alimenté les rivalités et les controverses dans la région.

Exacerbés par des évolutions dangereuses dans les pays en proie à des conflits prolongés ou non résolus, les conflits survenus en Europe au XXI^e siècle ont atteint un seuil critique et constituent un risque immédiat pour la stabilité de l'ensemble de la région. Ils menacent gravement la paix et la sécurité internationales et le Conseil de sécurité devrait s'en saisir adéquatement et en priorité.

Contexte et principaux défis

Le Conseil de sécurité est saisi des situations à Chypre, en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie et en Ukraine et débat tous les trois mois des travaux de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. En outre, la question de l'évolution de la situation dans la région du Haut-Karabakh, autre source de préoccupation, a été soulevée à maintes reprises lors de débats publics du Conseil et dans des lettres adressées au Secrétaire général par les délégations concernées et distribuées comme documents du Conseil. Les conflits en Europe occupent une place prépondérante dans les exposés annuels de la Présidence en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

En dépit de l'attention que le Conseil de sécurité a consacrée à ces conflits, la grande majorité des mécanismes de règlement mis en place ne produisent pas l'effet recherché et les résolutions pertinentes du Conseil ne sont pas intégralement appliquées.

Résultat, les conflits prolongés en cours en Europe risquent d'aggraver la situation en matière de sécurité et constituent une menace pour la stabilité régionale et mondiale. Ils ont remis en question l'architecture de sécurité européenne et

exacerbé d'autres problèmes de sécurité liés aux dimensions économique, énergétique et humaine.

Objectifs et questions

L'objectif de ce débat public est d'évaluer les menaces que les conflits en Europe font peser sur la paix et la sécurité régionales et internationales et d'étudier les moyens de remédier à l'instabilité persistante dans le continent et aux évolutions dangereuses dans les pays sortant d'un conflit ou en proie à un conflit prolongé.

Les participants sont invités à examiner les questions suivantes :

- Quel est le rôle du Conseil de sécurité et du Secrétaire général dans le règlement des conflits prolongés, nouveaux et émergents en Europe, en particulier de ceux qui ne cadrent pas avec les modèles de sécurité classiques?
- Quels enseignements et quelles pratiques exemplaires retenir de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union européenne aux fins du règlement des conflits en Europe, et comment rendre une telle coopération plus efficace?
- Que devrait faire le Conseil de sécurité lorsque des parties à un conflit n'ont pas la volonté politique d'honorer leurs engagements en vertu d'accords et de résolutions en vigueur?
- De quels outils et options le Conseil de sécurité et le Secrétaire général disposent-ils pour encourager le renforcement de la confiance et d'autres mesures visant à prévenir l'intensification des conflits en Europe?
- Les pratiques, les retours d'expérience et les enseignements tirés de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans le règlement des conflits en Afrique et les meilleures pratiques employées pour régler des conflits dans d'autres régions peuvent-ils s'avérer utiles en vue de régler les conflits prolongés en cours en Europe?

Dates et lieu

Le débat public aura lieu le 21 février 2017 à 10 heures dans la salle du Conseil de sécurité.

Il se déroulera conformément à la pratique établie pour les réunions ministérielles du Conseil.

Conformément aux articles 37 et 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, les États Membres et les organisations et initiatives internationales, régionales et sous-régionales concernés participeront au débat public.